

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 06/02/2026 au 09/03/2026

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire	PPE Préau 1		
Demandeur	Gerofinance-Régie du Rhône SA (Administrateur PPE)		
Adresse	Rue des Moulins 12, 1800 Vevey	Parcelle N°	287
Type de demande	<input type="checkbox"/> Abattage	<input type="checkbox"/> Élagage	<input type="checkbox"/> Taille
Végétation concernée	<input type="checkbox"/> Arbre isolé	<input type="checkbox"/> Haie	<input type="checkbox"/> Groupe d'arbres / bosquets
Arbre classé	<input type="checkbox"/> Oui → N°	(voir plan de classement des arbres)	
	<input checked="" type="checkbox"/> Non		
Essence(s)	Sapins Bleu		
Diamètre(s) du tronc	environ 40	Hauteur(s) :	*
Etat sanitaire	Bon état selon retour entreprise du 3 février 2025		

Motif de l'abattage / élagage / taille

Ces sapins bleu sont proches de la façade de la PPE. Ses épines entraves les descentes d'eau pluviales et demande beaucoup plus d'entretien du toit. Par ailleurs ses racines dégradent fortement la parcelle en béton et une crainte que les racines endommagent les drains et la structure du bâtiment. Ils sont extrêmement proche de la façade ce qui la dégrade et apporte énormément d'humidité.

*la hauteur du sapin : est plus haut que la hauteur de la PPE.

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom	Mélanie	Nom	Hirt
Adresse	Rue des Moulins 12 - 1800 Vevey		
Téléphone	021 925 71 59		
Adresse e-mail	melanie.hirt@grrsa.ch		

Entreprise mandatée pour les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage

Prénom	Jorge	Nom	Gaspar
Société	Entreprise Générale Gaspar Jorge		
Adresse	Avenue de Rapille 12 - 1008 Prilly		
Téléphone	079 311 96 30		
Adresse e-mail	Pas d'adresse email.		

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s)	2
Essence(s)	Pas de choix connu à ce jour mais selon la liste se trouvant sur votre site
<i>Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet</i>	

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

- Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
- Photos de l'arbre actuel
- Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

 GEOFINANCE -
RÉGIE DU RHÔNE SA
Rue des Moulins 12
CH-1800 Vevey

Lieu et date

Vevey, le 14 janvier 2026

Signature

